



**ADMISSION EN  
NON-VALEUR DES  
TITRES DE  
RECETTES  
2003 – 2007 – 2010  
POUR UN  
MONTANT DE  
175,18 €**

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/25

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Mme la Trésorière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 2 contre,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°T900004000096 de l'exercice 2003, objet : eau et assainissement, montant : 79 € ;

- n°98 de l'exercice 2007, objet : participation à la numérisation du cadastre, montant 46,41 € ;

- n°18 de l'exercice 2010, objet : prestations de services 2009, montant : 49,77 € ;

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 175,18 euros,

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune,

**DEMANDE** à Madame la Trésorière de mettre en œuvre tous les moyens en son pouvoir pour recouvrer dans les meilleurs délais les restes à recouvrer en cours depuis 2012,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,  
Bernard MICHEL

